

MODELE DE DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL DU

Annexe n°
au procès verbal

OBJET : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SIPPAREC est coordonnateur

Le Comité,

Vu la directive européenne n° 2003/54/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

Vu la délibération du comité syndical du SIPPAREC n°2004-02-09 en date du 12 février 2004 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'électricité du SIPPAREC,

Considérant l'intérêt de la commune (de la collectivité, de l'établissement public de coopération intercommunale,) d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour ses besoins propres,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.

Article 2 : Autorise le Maire (Président,) à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.